

## EDUCATION DES AUTISTES AU SENEGAL : METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'INCLUSION SCOLAIRE

Les derniers chiffres de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) concernant le handicap montrent un taux de prévalence de 7,3% en 2023 comparativement à 2013 où le taux tournait autour de 5,9%. Ce qui met en évidence une augmentation de la prévalence dans la population sénégalaise. L'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) rapporte qu'il y a plus de deux cent quarante (240) millions d'enfants handicapés dans le monde, soit un ratio de 1 enfant /10 en 2021. Au Sénégal, la catégorisation des types d'handicap selon l'ANSD en 2023 donne les chiffres qui suivent :

- © Les handicapés visuels représentent 3,9 % de la population
- © Les handicapés moteurs 3,3%
- © Les handicapés malentendants 1,6%
- © Les handicapés souffrant de concentration 1,5%
- © Les handicapés qui manquent d'autonomie incapables de prendre soin d'eux 1,2%
- © Les handicapés qui ont des problèmes de communication 1,1%

Les données sur le handicap sont encore d'ordre général dans notre pays. On note une absence de données pertinentes sur les différentes pathologies liées au handicap. A ce jour, aucune étude fiable ne renseigne sur la situation des enfants en situation d'handicap qui souffrent de la pathologie de l'autisme. Pourtant, les troubles du spectre autistique (TSA) sont de plus en plus fréquents dans le monde au regard des statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui souligne qu'1 (une) personne sur 160 (cent soixante) est atteinte d'autisme à travers le monde. Une pathologie qui prend de plus en plus de l'ampleur et mérite une attention particulière quant à la prise en charge. Le niveau d'évolution de cette dernière est différent d'un pays à un autre compte tenu de l'importance de ressources

**1 | Alliance Autisme Sénégal** Nous sommes une organisation à but non lucratif qui aide à faciliter l'inclusion et l'épanouissement des enfants autistes au Sénégal. Contact: 78 651 50 50 E-mail: alliance.autismesn@gmail.com

---

consenties en termes de soins médicaux et de services socio-éducatifs. Les pays développés surtout ceux de la zone anglosaxonne sont en avance par rapport aux pays en voie de développement relativement à la prise en charge. C'est le cas du Sénégal où les contraintes sont immenses et le chemin menant à la prise en charge des enfants autistes est encore parsemé d'embûches. Les difficultés sont nombreuses et sont relatives à :

- ⊙ des difficultés dans la prononciation du diagnostic
- ⊙ un nombre limité de médecins spécialistes en pédopsychiatrie
- ⊙ une insuffisance de paramédicaux (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue....)
- ⊙ un déficit d'écoles spécialisées
- ⊙ des préjugés sociaux
- ⊙ des coûts onéreux de la prise en charge

Concernant la prise en charge scolaire des enfants autistes, elle demeure très faible au regard des nombreuses sollicitations des parents d'enfants autistes pour l'intégration de leurs enfants dans les écoles. En effet, l'éducation dite inclusive ne prend en charge qu'un nombre restreint de types d'handicap notamment les handicapés non-voyants, moteurs et malentendants en général au Sénégal. Les autres pathologies sont laissées en rade par le système scolaire classique. Selon le Rapport National sur la Situation de l'Education (RNSE), sur les 10 343 écoles primaires publiques en 2018-2019, seules 16 écoles étaient inclusives. Le rapport révèle également que sur les 2 171 967 élèves du primaire, 11 353 étaient en situation d'handicap et n'avaient pas accès à des pratiques d'éducation inclusive. D'après une récente étude de 2024 sur l'Education Inclusive au Sénégal réalisée par l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Sights Savers, les enfants handicapés seraient deux (2) fois plus susceptibles de n'avoir pas accès à une scolarisation par rapport aux autres enfants.

**2 | Alliance Autisme Sénégal** Nous sommes une organisation à but non lucratif qui aide à faciliter l'inclusion et l'épanouissement des enfants autistes au Sénégal. Contact: 78 651 50 50 E-mail: alliance.autismesn@gmail.com

---

Et pourtant, il existe bel et bien un cadre juridique qui encadre l'éducation inclusive au Sénégal notamment –) le Cadre d'Action de Dakar pour l'Education Pour Tous (EPT) adopté en 2000, -) la Convention Relative aux droits des personnes handicapées de 2007 ratifiée en 2009, -) la Loi d'Orientation Sociale de 2010 qui stipule que « **Enfants et adolescents handicapés ont le droit à une éducation gratuite dans une école ordinaire proche de leur domicile** ». Ce dispositif juridique est en parfaite cohérence avec :

- l'Objectif De Développement Durable (ODD) no 4 de l'agenda 2030 des Nations Unies soit « **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** »
- et l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) qui aspire à « **une Afrique sûre d'elle par son identité, son patrimoine, sa culture et ses valeurs partagées et partenaire solide, uni et influent sur la scène mondiale et qui apporte sa contribution à la paix, au progrès humain, à la coexistence pacifique et au bien-être**» (Commission de l'Union Africaine, 2015, p. 2).

### **Recommandations**

Au regard du contexte de l'éducation inclusive décrit plus haut, nous formulons les recommandations suivantes à l'endroit des nouvelles autorités :

1. Etablir une situation de référence qui consiste à faire un état des lieux de la pathologie de l'autisme. Cet exercice permettrait de faire un recensement exhaustif des enfants qui souffrent des Troubles du Spectre de l'Autisme, leur localisation à travers le Sénégal, les ressources médicales et éducatives disponibles à date. Cette analyse situationnelle mettra également en évidence les contraintes du dispositif existant et pourra dresser un tableau de l'expression des besoins pour une prise en charge effective de la pathologie.

**3 | Alliance Autisme Sénégal** Nous sommes une organisation à but non lucratif qui aide à faciliter l'inclusion et l'épanouissement des enfants autistes au Sénégal. Contact: 78 651 50 50 E-mail: alliance.autismesn@gmail.com

---

2. Mettre en place un véritable programme d'inclusion scolaire pour les enfants autistes en capacitant le personnel éducatif, en favorisant la formation de médecins spécialistes en pédopsychiatrie et de paramédicaux (orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues.....) et en créant des infrastructures éducatives de façon à asseoir un environnement propice à leur inclusion scolaire.
3. Renforcer le partenariat avec toutes les parties prenantes de l'écosystème, nous voulons dire les enseignants, les parents d'élèves, les inspecteurs de l'éducation, les médecins et paramédicaux, les *badienou gox*, les collectivités locales, la diaspora et les partenaires techniques et financiers. Cette participation inclusive de tous les concernés permettra la mise en place d'un programme d'éducation inclusive solide et qui tienne compte de nos réalités socio-culturelles.

**En conclusion**, nous lançons un appel aux nouvelles autorités pour l'organisation d'une large concertation sur l'éducation inclusive au Sénégal où toutes les parties prenantes de l'Ecosystème de l'Education seront conviées.

**Association Alliance Autisme**

**Contact : 78 651 50 50**

**E-mail : [alliance.autismesn@gmail.com](mailto:alliance.autismesn@gmail.com)**

**4 | Alliance Autisme Sénégal** Nous sommes une organisation à but non lucratif qui aide à faciliter l'inclusion et l'épanouissement des enfants autistes au Sénégal. Contact : 78 651 50 50 E-mail : [alliance.autismesn@gmail.com](mailto:alliance.autismesn@gmail.com)

---